



Commission des dynamiques territoriales

7 - Aménagement du territoire

7 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Aménagement du territoire

Rapport n° CD/2016/172

Service Chef de file :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Les compétences exercées par le Département en matière d'aménagement du territoire permettent à notre collectivité de jouer pleinement son rôle d'acteur central au travers d'une gestion durable cherchant à concilier soutien à l'économie, mobilité des Bas-Rhinois, protection de l'environnement et besoins de la société.

Le Département se positionne ainsi en tant qu'aménageur pour renforcer l'écosystème favorable aux entreprises (accessibilité – outils numériques, ...) et à l'attractivité économique / résidentielle des territoires. Au-delà du périmètre départemental, c'est également construire un territoire partenarial à 360 ° transfrontalier et interdépartemental.

Mais aménager c'est aussi investir. Le Département consacre ainsi 120 M€ de crédits d'investissements pour 2017 générant par effet de levier plus d'1,5 Mds d'€ injectés dans l'économie bas-rhinoise, favorisant par conséquent l'emploi et l'insertion professionnelle, autre cœur de métier de la collectivité, montrant ainsi toute la cohérence dans le panel des interventions du Département.

Le Département est confirmé par la Loi Notre comme garant des solidarités et des cohésions territoriales. Assumer ce rôle passe par une stratégie d'aménagement du territoire que le Département porte à travers toutes ses compétences (habitat, infrastructures, numérique, tourisme, collèges, aménagement rural...).

Le Département se positionne pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle des territoires et développer un écosystème favorable à la création et au maintien de l'emploi. L'objectif est d'inscrire une métropole forte dans un territoire fort et de donner leur juste place aux territoires ruraux, à la fois comme territoires producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, agriculture et filières Energie d'avenir) et à la fois comme territoires de services aux habitants (maillage des bourgs centre et villes moyennes).

Au-delà du périmètre départemental, cette vision stratégique de l'aménagement du territoire soutient la dynamique du territoire alsacien et vise à construire des partenariats « à 360 degrés ». Loin d'être un territoire de frange, le Bas-Rhin s'inscrit au cœur de l'Europe : il porte une vision de l'aménagement du territoire qui comprend les relations des bourgs centre et villes à l'échelle transfrontalière (Karlsruhe, Offenbourg, Lahr...) et interdépartementale (Sarreguemines, Saint-Dié des Vosges, Colmar...).

Dans ce cadre, le Département joue pleinement son rôle de chef de file de la politique de l'habitat sur le territoire départemental et d'interlocuteur de référence des Communes, des

intercommunalités, des opérateurs de l'habitat (promoteurs, bailleurs HLM, associations et aménageurs) et des propriétaires privés bailleurs ou occupants.

Aménager, c'est aussi investir :

- Investir dans les grands projets nécessaires à l'aménagement et l'égalité des territoires notamment en matière d'infrastructures : Le Département assure un rôle essentiel dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique sur son patrimoine propre (routes départementales, espaces naturels sensibles, Canal de la Bruche, Château du Haut-Koenigsbourg, Le Vaisseau, les collèges, etc.) et pour la mise en œuvre du Très Haut Débit.
- Investir aux côtés des collectivités locales dans les projets structurants qui feront levier sur l'emploi et le développement des territoires à travers les futurs contrats départementaux, dans une dynamique de partenariat.
- Investir dans la formation des citoyens de demain et le soutien à l'économie verte.

Une stratégie habitat/emploi/services, levier d'aménagement du territoire

Le territoire alsacien bénéficie aujourd'hui d'un maillage dense de villes et bourgs centre qui assure à la population une offre de services unique dans le Grand Est et contribue à son identité et à un développement équilibré des territoires : c'est une des forces du Bas-Rhin, sur laquelle appuyer son développement. C'est une des conditions pour consolider son attractivité résidentielle et économique globale dans le cadre d'une stratégie habitat/services/emploi qui a vocation à s'exprimer dans le Plan Départemental de l'Habitat, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et le Plan Départemental pour l'Emploi.

Chef de file de l'habitat à l'échelle du Bas-Rhin, le Département met en œuvre :

- une politique habitat territorialisée et de proximité qui sort de la simple répartition d'enveloppes pour coller au plus près des besoins des territoires,
- une politique habitat équilibrée qui prend en compte la complémentarité des territoires pour faciliter le parcours résidentiel des habitants à l'échelle du Département et garantit les équilibres entre les agglomérations et les territoires ruraux (logement social, réhabilitation d'habitat dégradé)
- une politique habitat intégratrice, articulée avec l'action sociale du Département (accompagnement des publics précaires, maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées...) qui remet l'humain au centre dans un contexte d'augmentation des taux d'effort pour se loger et de pénurie de logements pour les plus pauvres
- une politique habitat découplée par le couplage des fonds délégués avec des fonds propres du Département ainsi que d'autres dispositifs départementaux (garanties d'emprunts, avances remboursables, ingénierie publique...) facilitant la production de logements sociaux

L'objectif est de faire de l'habitat un outil au service du développement des territoires, autour des quatre grands enjeux : la revitalisation des bourgs-centres, l'accompagnement du vieillissement de la population, la lutte contre la précarité énergétique et le logement des jeunes. Il est proposé que la politique de l'habitat soit donc fortement imbriquée aux politiques jeunesse et sénior, ainsi qu'au schéma d'action sociale de proximité, pour remettre l'humain au cœur de l'aménagement du territoire.

Il est proposé que cette politique soit poursuivie à travers un nouveau Plan Départemental de l'Habitat et des dispositifs encourageant la production de logements sociaux neufs ou réhabilités, adaptés aux besoins des habitants et répartis de manière équilibrée sur le territoire.

La délégation des aides à la pierre de l'ANAH, à laquelle est également adossée une politique volontariste, continuera de soutenir en 2017 la rénovation et l'adaptation du parc privé,

en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs, l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées et le développement du parc locatif social. Au service de cette ambition collective, il est proposé que le Département mobilise l'ensemble de ses partenaires de l'ingénierie publique : bailleurs, GIE Viabitat, EPFL, ATIP, CAUE, SERS etc..... et active le droit à l'expérimentation pour l'innovation dans le cadre de la transition énergétique (Smartcity).

Une politique routière au service des territoires

En premier lieu, les fondamentaux de la politique routière basés sur la sauvegarde et l'entretien du patrimoine, le maintien de la viabilité en toutes saisons et la bonne gestion du domaine public, garantissent l'accès en toute sécurité des Bas-Rhinois à l'ensemble du territoire et aux différents pôles d'attractivité.

Ces impératifs nécessitent chaque année une mobilisation financière conséquente pour la collectivité. Ce sera encore le cas en 2017 où il est proposé que plus de 27 M€ de travaux soient réservés pour entretenir, réparer et exploiter le réseau routier départemental de près de 3 500 kms de routes avec leurs ouvrages d'art et leurs dépendances.

En complément, le Département soutient et encourage la mobilité transfrontalière vectrice d'emplois, via notamment l'exploitation des bacs rhénans assurée en régie depuis le 1er janvier 2009 et qui nécessite une dotation annuelle en fonctionnement de près de 1 M€. Il est proposé que cette dotation soit reconduite en 2017, pour permettre essentiellement la fourniture du carburant pour les deux bacs automoteurs, la maintenance des installations et les frais d'entretien préventif et curatif des trois bacs.

2017 marquera par ailleurs le transfert du réseau routier situé à l'intérieur du périmètre de la métropole strasbourgeoise au profit de cette dernière. Ce transfert concerne l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la poursuite de cette mission.

S'agissant des investissements, le réseau routier départemental bas-rhinois, bien que globalement satisfaisant, nécessite de poursuivre encore une politique d'aménagements pour répondre à des besoins de sécurité, de réduction des nuisances ou plus globalement de développement du territoire.

Ainsi un projet de programme d'investissement routier sur les prochaines années a été redéfini en s'assurant que les opérations retenues présentent toutes un intérêt pour le territoire et sa population (amélioration de la qualité de vie des Bas-Rhinois, levier pour le maintien ou le développement de l'emploi,...) compte tenu des dépenses importantes à engager.

Le principe de l'engagement des partenaires locaux à hauteur des effets attendus de ces opérations pour leurs territoires, a permis d'élaborer un programme ambitieux, qui reste compatible avec les possibilités d'investissement du Département.

Ce sont ainsi plus de 50M€ qui seront consacrés d'ici 2021 à la réalisation de projets structurants et de projets de proximité (itinéraires cyclables, opérations de sécurité, aménagement du réseau ordinaire, aménagements paysagers).

Au-delà de ces engagements récurrents, 2017 constituera dans le domaine des transports une véritable année de mutation puisque cette compétence sera exercée par la Région Grand-Est, sur la base de dotations financières transférées (à l'exception du transport des élèves et étudiants handicapés que le Département continuera à organiser et financer puisque la loi prévoit qu'il garde cette compétence). Le Département demeurera toutefois un partenaire de premier plan dans le domaine des transports, d'une part en apportant chaque année à la Région une dotation de 38 M€ et d'autre part en tant que gestionnaire des établissements scolaires du second degré, concerné en particulier par les réflexions autour des modifications de cartes scolaires.

Le Département devra aussi poursuivre son rôle d'acteur de proximité sur la mobilité, notamment inclusive, le covoiturage et les circulations douces, à l'instar des actions menées depuis de nombreuses années.

Ainsi, lors des dernières rencontres des Département et Régions cyclables organisées en Alsace en septembre 2016, les collectivités territoriales se sont engagées dans une déclaration d'intention en faveur d'une politique cyclable ambitieuse pour le territoire, pour densifier le maillage existant, pour éduquer à la pratique cyclable, pour fédérer les acteurs ou encore pour en faire un levier touristique et économique de premier plan.

Une présence forte et maintenue pour les projets structurants du territoire

Les grands contrats de partenariat, et notamment le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, permettent de définir les priorités stratégiques qui guident les actions de l'ensemble des acteurs publics dans les années à venir. Ces grands contrats concentrent ainsi les investissements sur un nombre restreint de projets structurants qui répondent à ces priorités.

Pour les projets routiers, l'Etat va poursuivre les travaux de la Rocade Sud de Strasbourg pour laquelle le Département est engagé à hauteur de 12 M€. La déviation de Chatenois devrait également débiter, sous réserve de finaliser les accords financiers liés à la participation de la société APRR au projet.

Sur le territoire de l'Eurométropole, les engagements pris sur les extensions des lignes de tramway vont se poursuivre en 2017, avec une participation globale du Département de 5,5 M€ au profit de l'Eurométropole sur ces opérations. En 2017, les travaux du tramway vers Kehl, ligne emblématique de l'ouverture vers l'Allemagne, devront se finaliser, favorisant les échanges et la coopération transfrontalière, vecteurs là encore de dynamisme économique.

Dans le domaine aérien, la situation de l'aéroport de Strasbourg demeure toujours économiquement fragile. Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre le dispositif de baisse de la taxe d'aéroport, en parallèle du soutien au dispositif historique de soutien aux lignes européennes en obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Prague). L'objectif est d'atteindre 1,4 million de passagers à la fin 2019, niveau de trafic qui permettrait à l'aéroport de s'approcher de l'autonomie financière. L'engagement de la collectivité départementale acté dans le contrat triennal s'élève à 3,44 millions d'euros maximum pour les trois années à venir, soit un engagement de plus d'un million d'euros chaque année.

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région Alsace ont également adopté conjointement en 2012 le Schéma départemental d'Aménagement Numérique et créé un Réseau d'Initiative Publique (RIP) THD Alsace afin d'éviter la fracture numérique: sans une intervention publique forte, la moitié de la population alsacienne aurait été à l'écart du THD.

Avec cette intervention, le Très haut Débit sera disponible sur l'ensemble du territoire départemental d'ici 6 ans. 2017 verra la commercialisation des premières prises « très haut-débit » via le programme partenarial porté par les grandes collectivités, permettant l'accès à la fibre optique pour tous les bas-rhinois, dans le cadre d'un programme de travaux global de près de 450 M€. C'est un projet de grande ampleur, qui suscite de fortes attentes et qui bénéficiera également aux entreprises locales.

Un engagement du Département pour l'aménagement rural, la vitalité agricole et la préservation de l'environnement

La compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitue à présent le socle de l'action du Département en matière d'environnement. La vision départementale inscrite dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels décline cette compétence en la mettant au service de l'attractivité, de l'emploi et du développement territorial.

Les espaces naturels, y compris le canal de la Bruche, dont le Département est propriétaire, ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de développement du tourisme et de l'économie verte ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité. Suite aux Assises de l'Engagement, l'Exécutif départemental a également souhaité refonder les partenariats du Département en matière d'éducation à l'environnement grâce à une co-construction de l'action publique avec les structures associatives et les forces vives des territoires.

L'agriculture est une autre composante structurante du dynamisme des territoires du Bas-Rhin. Il est essentiel de conserver une agriculture bas-rhinoise dynamique, vivant de son travail afin de préserver l'emploi agricole direct et celui induit dans les industries agro-alimentaires.

L'Exécutif départemental souhaite que les Bas-Rhinois puissent avoir accès à une alimentation de qualité et locale. Cela passe nécessairement par un soutien au maintien de la diversité des productions animales et végétales, à la restructuration et la modernisation des outils de production, en particulier par l'aménagement foncier, ainsi que par la vigilance sanitaire pour offrir les meilleures garanties aux consommateurs.

Les aménagements fonciers sont ainsi un outil de développement durable des territoires sous maîtrise d'ouvrage du Département avec une gouvernance locale à travers les commissions communales d'aménagement foncier. Ils engendrent des gains de productivité pour les entreprises agricoles et forestières et permettent de mieux valoriser les productions agricoles et forestières dans leurs débouchés vers les industries agroalimentaires et les industries du bois.

Dans cet esprit également, le laboratoire départemental d'analyses apporte son expertise en matière de service public dans la gestion des risques et des crises dans les domaines de la santé animale, l'hygiène alimentaire et la santé des végétaux. Il accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation, le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène par les audits et le conseil.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations définies pour la mise en œuvre de la politique 7 - Aménagement du Territoire telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY